



PROCES VERBAL - PROVISoire
CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 25/11/2022

DATE D’AFFICHAGE : **13 DEC. 2022**

PRESENTS : Patrick POCHON Maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints – Mme Florence MILLET, M. Sylvain BOUILLON, M. Florent VOULOIR, Stéphane CHOULER, M. Bruno ROUSSEREAU,

ABSENTS EXCUSES : Mme Emmanuelle LEDENT

ABSENTS : M. Christian CAME

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence MILLET

ORDRE DU JOUR : Urbanisme – Convention concernant le pylône SFR rue du Père Bard -- Délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d’investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent) -- Nomination des membres de droit au sein du Conseil d’administration de l’association de la Sauvegarde de l’Eglise Saint-Martin -- Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2022 est adopté à l’unanimité.

1) Urbanisme :

Le 25/10/2022, complété le 25/11/2022 – **Monsieur BARBERI Jean Luc** : 78, Rue Saint André – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour le remplacement des huisseries et volets. Les fenêtres de l’étage visibles depuis la rue Saint André seront remplacées par des fenêtres en bois à grands carreaux, teintées blanc cassé ; au rez-de-chaussée les fenêtres et volets seront remplacées par des fenêtres à grands carreaux et volets en aluminium teintés blanc cassé. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 3 décembre sous réserve de l’avis de l’ABF.

Le 15/11/2022 – **SCI de Vézu représentée par Madame POKOIK** : 73, Rue de Vézu – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour la mise en place d’un conduit de cheminée laqué noir sur le toit de la maison d’habitation. Un avis défavorable a été donné par la commission d’urbanisme du 19/11/2022.

Le 01/12/2022 – **Madame GORAM** : 32 rue Charles de Gaulle – Une déclaration préalable de travaux a été déposée pour le remplacement du portail. En attente de pièces complémentaires.

2) Convention concernant le pylône SFR rue du Père Bard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d’une proposition de convention avec la commune de la part de la société SFR dans le cadre de l’installation d’un relais de radiotéléphonie rue du Père Bard. Cette dernière fixe les termes du contrat ainsi que le montant du loyer qui sera versé à la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention au conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l’unanimité valident la convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

3) Délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de restauration de l'Eglise Saint-Martin des factures seront à régler début 2023 avant le vote du budget et imputées au compte 2031 ainsi que la facture de solde de l'enfouissement des réseaux du SDESM imputée au compte 21538.

Afin de pouvoir régler ces factures avant l'adoption du prochain budget, il est proposé à l'assemblée conformément aux textes applicables, de prendre une délibération autorisant le Maire à mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice précédent soit un montant maximum de 130 625€ pour le chapitre 21).

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à régler les factures aux articles 2031 et 21538 et à reprendre ces sommes au BP communal 2023.

4) Nomination des membres de droit au sein du Conseil d'administration de l'association de la Sauvegarde de l'Eglise Saint-Martin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que parmi les deux membres de droit du conseil municipal au conseil d'administration de l'association de la Sauvegarde, Madame Françoise GREHIER, démissionne et doit être remplacée. Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Florent VOULOIR.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, nomment Monsieur Florent VOULOIR, membre de droit du conseil municipal au conseil d'administration de l'association de la Sauvegarde avec Monsieur Patrick POCHON.

5) Divers

-Balayage des caniveaux

Après étude des 3 devis Véolia, Kutler et PREJAM, le devis de l'entreprise PREJAM est retenu, à l'unanimité des membres présents, pour un montant de 445€ par passage (430€ passage+15€vidage).

-Virement de crédit de 80€ du compte 6288 au compte 7392221 afin de mandater le FPIC

Après consultation du BP 2022, le compte 7392221 a un solde de 4400€.

Afin de mandater le FPIC pour un montant de 4480€ il va manquer la somme de 80€.

Monsieur le Maire propose de procéder à un virement de crédits de 80€ du compte 6288 vers le compte 7392221.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents valident ce virement de crédit.

-Mise à jour du site internet de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier la mise à jour du site internet de la commune à la société TG graphic pour un montant de 360€ TTC.

-Plan communal de sauvegarde

Nathalie BIEL et Sylvain BOUILLON.

Une réunion organisée par Monsieur le Sous-Préfet sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde s'est tenue à Fontainebleau. L'objectif de ce plan est de mettre en place les procédures pour informer, alerter les habitants en cas de feux forestiers, d'accidents avec risque de pollution... de mettre à disposition les moyens nécessaires, comme la salle des fêtes, etc... La commune a 2 ans pour établir ce plan.

-Point chantier de l'église

Suite à la dernière réunion de chantier du 2 décembre, Madame Colas du cabinet TRUBERT a fait part des désordres importants au niveau du clocher. Le cabinet Equilibre -structure va établir un diagnostic et proposera la solution pour remédier à ce problème.

Le Maire a interrogé Madame COLAS sur la nécessité ou pas de conserver la chaire et le confessionnal sachant que leur état demanderait une lourde restauration. Le Père Frédéric DESQUILBET, Responsable du pôle paroissial nous a informé que l'on pouvait se séparer de ces 2 mobiliers. La décision sera prise à la réunion du 16 décembre.

Le Maire fait part de l'invitation aux membres du conseil municipal pour visiter le chantier le vendredi 16 décembre à 15h00.

-Point Affaire Devilliers

René MOULIN, Nathalie BIEL et Sylvain BOUILLON

La commune s'est portée partie civile au procès devant le tribunal correctionnel de Fontainebleau de Monsieur DEVILLIERS pour la décharge sauvage. Le procès est renvoyé en février 2023 à la demande de la partie adverse.

Le procès devant la cour d'appel de Paris concernant toujours Monsieur DEVILLIERS est aussi renvoyé au 9 juin 2023 à cause de nouveaux éléments.

-Point d'information sur la vidéoprotection

La gendarmerie est venue nous exposer les avantages de la vidéoprotection sur notre commune. L'objectif serait de disposer des caméras aux entrées ou sorties de nos 3 villages soit 25 caméras au total reliées à un ordinateur installé à la mairie.

Si une telle installation améliore la sécurité, elle nécessiterait des moyens très importants qui sont au-delà des possibilités de la commune pour le moment si elle n'a pas plus d'aide de l'Etat.

-Proposition de Monsieur Thomas BIEL

Dans le cadre de ses études de commerce à l'IUT de Fontainebleau, Thomas BIEL propose à la commune l'achat d'objets avec le logo de BOISSY pouvant être offerts. 20% de la vente revient à l'association de l'IUT pour organiser des voyages d'étude. Le Conseil a décidé de faire l'achat de 100 tasses marquées au nom de notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Patrick POCHON

